



COMMISSION DÉPARTEMENTALE
CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*Liste départementale d'aptitude
aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2022*

**Le président de la commission départementale chargée d'établir
la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-4 et R. 123-34 à R. 123-43 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n°2A-2018-08-07-001 du 07 août 2018 portant composition de la commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu les délibérations de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, lors de sa séance du 27 octobre 2021 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Pour l'année 2022, la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est arrêtée ainsi qu'il suit :

Madame Marie-Céline BATESTI-PIERRE, directrice de l'habitat et du renouvellement urbain - mairie d'Ajaccio

Madame Carole BOUCHER, chargée de mission à la communauté d'agglomération du pays Ajaccien,

Monsieur Laurent CALVET, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale (retraité)

Madame Marie-Christine CIANELLI, urbaniste

Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA, agent de maîtrise à la collectivité de Corse

Monsieur Dominique FARELLACCI, directeur territorial (retraité)

Madame Catherine FERRARI, consultante en droit immobilier

Madame Estelle FONTRIER- VIGROUX, ingénieure hydraulicienne à la mairie d’Ajaccio
(direction Grands projets)

Monsieur André FREDIANI, agent comptable (retraité)

Madame Marie-Livia LEONI, formatrice, consultante

Madame Vanessa MARCHIONI, gérante associée de la société Cors’Ecologie Conseil
(spécialisée dans la gestion des déchets, la sécurité du transport de marchandises, des
installations classées)

Monsieur Nicolas POGGI, géomètre expert

Monsieur Gilles ROPERS, expert judiciaire près la cour d’appel de Bastia

Monsieur Christian REROLLE, ingénieur principal territorial

Monsieur Christophe VERGON, géomètre expert

Article 2 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

Le président de la commission

Thierry VANHULLEBUS

2A-2021-11-17-00004

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de ce jour, date de sa publication au répertoire des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Secrétariat de la commission : Bureau de l’environnement et de l’aménagement
Préfecture de Corse, Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon - 20188
Ajaccio cedex 9